

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 17 février 2025, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une marge avant à 23,94 mètres au lieu de 100 mètres alors qu'une précédente dérogation mineure autorisait une marge avant à 48,23 mètres au lieu de 100 mètres.
- ✓ **Adresse :** 80, route Jean-Baptiste-Casault

2^e DEMANDE

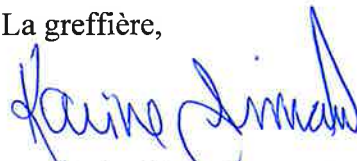
- ✓ **Nature et effet :** Permettre un agrandissement de 26,75 mètres carrés, ce qui équivaut à un agrandissement de 70 % alors que l'article 5.1.5 qui autorise un agrandissement de maximum 50% sur un bâtiment dérogatoire.

Régulariser la marge arrière de 0,71 mètre au lieu de 8 mètres.
- ✓ **Adresse :** 27, montée 587, boulevard Taché Ouest

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 29^e jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.

La greffière,



M^e Karine Simard, avocate